

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE N°5 DU 9 OCTOBRE 2025

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, à 18 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom dûment convoqué, le 29 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la station d'épuration, sous la présidence de Madame Claire BARRIN, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 13.

Nombre de délégués présents : 10.

Quorum : 7.

Présents : Claire BARRIN, Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benoît BASTARD-ROSSET, Alain DREAN, Stéphane FAURE-HUDRY, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absents excusés : Benjamin DELOCHE, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS. Sébastien BRIAND, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.

Nombre de votants : 10.

Madame Graziella POURROY SOLARI est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 et du 12 juin 2025,
- Contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage : suivi de l'exploitation et contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration des Vernaies,
- Convention pour le contrôle des branchements sur le réseau d'assainissement collectif,
- Convention pour le contrôle des installations d'assainissement autonome,
- Devis VEOLIA pour la prestation de renouvellement du Sofrel S550 par Sofrel S4W des systèmes d'autosurveillance,
- Devis remplacement du portail de l'accès principal,
- Vote de virements de crédits,
- Compte-rendu de la réunion d'exploitation de la station d'épuration du 3 juin 2025,
- Questions diverses.

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 qui est adopté à l'unanimité à main levée.

Madame la Présidente informe l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025 sera approuvé à la prochaine réunion du Comité Syndical.

Décision n° 1 : contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage : suivi de l'exploitation et contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration des Vernaies

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente présente la proposition du Cabinet Bonnard et Gardel devenu WSP (William Sale Partnership), à la suite d'une fusion, afin d'assurer une mission de suivi de l'exploitation et de contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration.

Cette mission se décompose de la manière suivante :

- Contrôle des bilans mensuels comprenant l'analyse de la qualité de l'eau brute et de l'eau traitée, la vérification des consommations (réactifs, électricité, personnel, etc.),
- Visite de l'usine deux fois par an, avant et après la saison hivernale de pointe,
- Visite de l'usine en fin d'année pour établir le constat contradictoire avant établissement du rapport annuel d'exploitation.

Le coût du contrat est de 3 700 € HT par an. La durée du contrat correspond aux 2 années de reconduction possible du marché d'exploitation de la station d'épuration soit un coût total prévisionnel pour 2 ans de 7 400 € HT.

Compte tenu du changement de personnel du cabinet WSP pour un meilleur suivi de l'exploitation, Madame la Présidente propose de retenir cette offre.

A l'unanimité à main levée

Le Comité Syndical **APPROUVE** la proposition et **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour assurer sa mise en œuvre.

Décision n° 2 : convention pour le contrôle des branchements sur le réseau d'assainissement collectif

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente précise qu'en matière d'assainissement non collectif et collectif pour pallier à l'absence d'agent technique, une convention a été conclue avec l'entreprise Nicot Contrôle au cours de l'année 2021. Celle-ci arrive à échéance en novembre 2025.

La Présidente présente le bilan des missions confiées à l'entreprise Nicot Contrôle. Elle propose de retenir la proposition annuelle émise par le cabinet Nicot pour un montant maximum de 40 000 € HT avec la possibilité de renouveler cette convention pour trois années supplémentaires.

A l'unanimité à main levée

Le Comité Syndical **APPROUVE** la proposition et **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la convention.

Décision n° 3 : convention pour le contrôle des installations d'assainissement autonome

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente précise qu'en matière d'assainissement non collectif et collectif pour pallier à l'absence d'agent technique, une convention a été conclue avec l'entreprise Nicot Contrôle au cours de l'année 2021. Celle-ci arrive à échéance en novembre 2025.

La Présidente présente le bilan des missions confiées à l'entreprise Nicot Contrôle. Elle précise que sur le premier semestre les délais de traitement des dossiers étaient importants et qu'elle avait appelé le responsable pour en discuter. Le cabinet a ensuite revu son organisation et les dossiers sont traités avec des délais plus courts. La Présidente propose donc de retenir la proposition annuelle émise par le cabinet Nicot pour un montant de 40 000 € HT avec la possibilité de renouveler cette convention pour trois années supplémentaires.

A l'unanimité à main levée

Le Comité Syndical **APPROUVE** la proposition et **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la convention.

Commentaires :

M. Benoît BASTARD-ROSSET signale qu'en tant qu'entrepreneur de travaux publics le technicien du cabinet NICOT ne s'est pas déplacé pour le contrôle de trois installations d'assainissement qu'il a fait.

Décision n° 4 : devis VEOLIA pour la prestation de renouvellement du Sofrel S550 par Sofrel S4W des systèmes d'autosurveillance

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente explique à l'Assemblée que le matériel, le logiciel et le système de transmission entre la supervision à la station d'épuration et les postes de relevage ainsi que ceux des déversoirs d'orage sur le réseau intercommunal d'assainissement collectif sont devenus obsolètes et qu'il est nécessaire de les remplacer afin de pouvoir continuer l'autosurveillance imposée par la réglementation sur l'eau et l'assainissement.

Madame la Présidente présente le devis de la société VEOLIA pour le remplacement du Sofrel S550 par le Sofrel S4W qui s'élève à 36 560 € HT.

A l'unanimité à main levée

Le Comité Syndical **VALIDE** le devis de la société VEOLIA d'un montant de 36 560 € HT et **MANDATE** la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Commentaires :

M. Sébastien BRIAND demande si le Syndicat peut bénéficier d'une subvention concernant ces travaux. Madame la Présidente explique que l'Agence de l'Eau ne subventionne pas ce type de travaux et que le Conseil Départemental apporte son aide pour des projets plus importants.

Décision n° 5 : devis remplacement du portail de l'accès principal

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente informe l'Assemblée que le Syndicat a fait une consultation pour remplacer le portail d'accès à l'enceinte de la station d'épuration. Les devis sont reçus mais il manque quelques précisions pour pouvoir comparer les offres. Madame la Présidente propose de reporter la décision à une prochaine séance.

L'Assemblée **APPROUVE** le report de la décision à une prochaine séance.

Décision n° 6 : vote de virements de crédits

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente explique au Comité Syndical que la commune de Thônes relève deux compteurs d'eau situés l'un derrière l'autre pour leur piscine municipale depuis de nombreuses années. Pour cette année, les agents vont modifier la relève mais, après renseignements pris auprès de Monsieur le Trésorier, la commune demande le remboursement des cinq dernières années de trop perçu par le Syndicat. En effet, le comptage des m3 d'assainissement traité est valorisé en fonction du m3 d'eau consommé. Le montant du remboursement s'élève donc à 80 738,67 € HT à comptabiliser au compte 673 « titres annulés (sur exercice antérieur) ».

Madame la Présidente informe également que, suite à la validation de l'avenant n°2 sur les travaux de vidange du digesteur, les crédits votés sur le compte 2315 sont insuffisants.

Madame la Présidente propose de prendre la décision modificative n°1 suivante :

DECISION MODIFICATIVE 1 ANNEE 2025

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	45 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 611 : Charges à caractère général	51 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	29 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 622 : Dépenses imprévues (exploitation)	29 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	80 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	80 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	80 800,00 €	80 800,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Commentaires :

M. Joël VITTOZ soulève le point sur la TVA car dans le secteur privé il est possible de revenir seulement sur 2 ans en arrière. Madame la Présidente rappelle que les règles en comptabilité publique sont différentes et qu'à priori la TVA devrait être repris sur les 5 ans.

Compte-rendu de la réunion d'exploitation de la station d'épuration du 3 juin 2025

Rapporteur : Madame la Présidente

M. Philippe MICHEL technicien de la société Bonnard et Gardel informe que celle-ci a été achetée par WSP (William Sale Partnership).

- Graphiques et analyses commentés par M. MICHEL, la station fonctionne plutôt bien et elle est entretenue.
- Fait marquant : 2 déversements majeurs en tête de station en raison de fortes pluies le 9 janvier 2025 et le 28 janvier 2025.
- M. MICHEL souligne que la chute de la température de l'eau en-dessous de 10 ° engendre une charge en azote élevé mais cela n'a pas d'incidence sur les non-conformités car la station d'épuration a le seuil légal d'azote relevé dans ce contexte.
- Il n'y a pas de non-conformité pour la période.

La prochaine réunion d'exploitation aura lieu le mardi 6 novembre 2025 à 9 h 30.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame la Présidente informe le Comité Syndical que la société BIANCHETTI doit établir un devis pour la réparation des descentes de cheneaux, la réfection des châssis de désenfumage et la réparation de la poutre du toit. Elle précise que la poutre n'est pas endommagée par un parasite mais en raison d'un problème d'étanchéité de la toiture.

- Madame la Présidente informe l'Assemblée que les travaux sur le digesteur sont terminés et que toutes les phases de constat d'achèvement de travaux, mise en observation, procédure de réception de travaux, ... sont terminés. Mme Graziella POURROY SOLARI demande si la pleine charge du digesteur était bien en juillet. Madame la Présidente confirme que le digesteur fonctionne en charge normale depuis la mi-juillet.

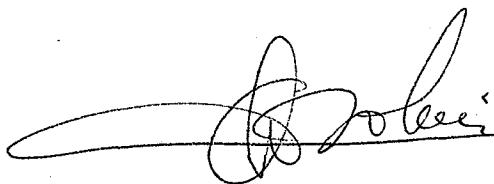
- Madame la Présidente rappelle que le Syndicat a utilisé la provision pour charges qu'il avait constitué et n'a donc pas constitué une nouvelle provision le temps des travaux sur le digesteur. Madame la Présidente propose de constituer à nouveau une provision pour charges dès cette année et de mettre le point en délibération lors du prochain Comité Syndical. Les élus sont d'accord pour mettre en place cette réserve dès cette année.

- Madame la Présidente informe sur l'avancement de l'étude des eaux parasites sur l'ensemble des réseaux d'eaux usées (communaux et intercommunal). Le cabinet CEREG a réalisé des mesures sur les réseaux et ensuite des tests à la fumée sur une grande partie des réseaux. Une première réunion pour la restitution des données aura lieu le mercredi 19 novembre 2025 à 10 h en présence des élus ou des directeurs techniques des communes adhérentes au Syndicat. Les élus demandent que la Présidente remonte auprès des techniciens du cabinet CEREG les problèmes intervenus lors des tests à la fumée.

- M. Alain DREAN demande si le Syndicat autorise le distillateur à mettre les eaux de rinçage de son alambic dans le réseau d'eaux usées. Madame la Présidente va demander auprès des techniciens de la station d'épuration si cela est possible mais il faudrait connaître la quantité de m3 d'eau par jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19 h 45.

La Secrétaire de Séance,
Graziella POURROY SOLARI



La Présidente,
Claire BARRIN

